



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017 à 19h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. LORENTZ Maurice
Mme ZYDEK Christine	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. KLOP Jean
Mme RENAUX Patricia	M. SCHITZ Denis	M. SCHREIBER Roger	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	M. LAVAUT José
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul

Procurations :

M. PETERMANN Mathieu	a donné procuration à	M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
M. LEUBE Michel		M. VUILLEMARD Patrick
Mme BRIER Marcelle		M. BOGUET Henri
M. LOUIS Jean-Charles		M. CHRISTNACKER Daniel
M. WALTER Jean-Marie		M. MIZZON Jean-Marie
Mme KHAMASSI Kheira		M. HEYERT Jean-Marc
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge

Absents excusés :

M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LANGENFELD Guy	M. IORIO Antoine
Mme CEDAT-VERGNE Nath.	M. WANNINGER J.-Marc	M. DORVEAUX Lionel
M. GANDECKI Claude	M. FRIJO Antoine	M. SAPIN Bruno
M. PERON Patrick	M. PERLATI Daniel	

Absents non excusés:

Mme FICARRA Béatrice	M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François
M. SEGURA Olivier	M. BROUILLET Laurent	Mme VENTOLINI F.

Du début (19h13) à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 9
Absents : 17

La séance est levée à 19h51.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, Directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
Mme BERNIER Sophie, Responsable des affaires juridiques du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de mission PDU du SMiTU
Mme BERNASSOLA Nathalie, Chargée de mission Communication du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, Secrétaire assistante du SMiTU

La séance débute à 19h13 par l'appel fait par le Président.

A l'issue de celui-ci, le quorum est constaté ; le Président débute la séance avec la désignation du secrétaire de séance : Mme CONTRERAS Céline (point 1).

La demande de l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour (point 1Bis) est acceptée à l'unanimité.

Le point suivant concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 4 avril 2017 n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

M. MIZZON, Président du SMiTU, apporte des précisions pour le point 3 « Dissolution avec liquidation de la Régie Trans Fensch et retrait des délibérations afférentes » : ce point s'inscrit dans la suite logique de privilégier la SPL plutôt que la Régie. Le Président ajoute qu'un élément est intervenu dont le SMiTU n'avait pas il y a quelques semaines lorsque le sujet avait été évoqué : la DGFIP est également très favorable à la solution de la SPL et déconseille fortement la Régie.

Le point 3 ainsi que le point 4 concernant le recouvrement de l'avance de 250 000 € versée à l'EPIC Trans Fensch sont validés à l'unanimité.

Le budget supplémentaire 2017 du SMiTU est abordé en point 5. Le Président indique que celui-ci est un budget de continuation avec la reprise des résultats 2016 puisque le budget a été voté en décembre sans les résultats du compte administratif. Il prend en compte des économies réalisées sur le SMiTU, notamment sur la provision du contentieux avec M. Zentay. Il y a également des suppressions en dépenses de fonctionnement et la reprise d'écritures qui préexistaient en investissement.

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

Point 6 « Retrait de la délibération n°2017/25 – Réalisation de parkings à Metzange et à Uckange – Maîtrises d'ouvrage déléguées – Demandes de subventions » : le Président informe l'assemblée que la délibération a fait l'objet du contrôle de légalité et que le Préfet a signalé au SMiTU que seul le SMiTU peut être maître d'ouvrage mais qu'il ne peut pas prétendre aux subventions du FSIL. Seules les communautés d'agglomération sont éligibles à ce fonds. Le SMiTU étant dans l'impasse, il est donc proposé de retirer la délibération et de rétrocéder cette compétence. La prise de la compétence « Parking » était davantage un acte de foi qu'un acte réfléchi, ajoute le Président. Aujourd'hui, le SMiTU a dû mal à faire face financièrement au projet de ITCRG et s'engager sur la construction de parkings, qui sont un complément au ITCRG, ce n'est pas possible. Il est nécessaire de redonner la compétence aux collectivités éligibles.

M. BAUR demande si les subventions seront maintenues pour les parkings de covoiturage.

M. MIZZON répond par la négative. Le SMiTU doit faire face aux dépenses du projet ITCRG. 25% dépenses pour ce projet doivent être impérativement engagées avant le 31 décembre 2018, dans le cas contraire le SMiTU perdrait toute la subvention, déjà inscrite dans le budget. Il explique que le SMiTU doit retrouver les équilibres financiers indispensables au budget avant de pouvoir verser à nouveau des subventions.

M. TARILLON ajoute que les communautés d'agglomération sont éligibles à plus de subventions.

M. MIZZON termine le débat du point en regrettant que le SMiTU soit pénalisé au vu de son non éligibilité aux subventions.

Le point 6 ainsi que le point 7 « Rétrocession de la compétence : Parking de covoiturage, frontaliers et parking relais », complément du point 6 sont adoptés à l'unanimité.

Les points suivants sont présentés par M. BARBÉ, Vice-Président en charge des transports et du réseau :

- Point 8 « Aménagement de la ligne 28 Thionville – Uckange – Modification du terminus à Uckange »
- Point 9 « Demande d'autorisation de desserte d'arrêts Citéline à Serémange-Erzange et à Yutz – Région Grand Est
- Point 10 « Remboursement des abonnements mensuels Citélux »
- Point 11 « Conditions générales d'utilisation du réseau Citéline »

Ces points n'appellent pas d'observation particulière des élus et sont adoptés à l'unanimité.

Le point 12 « Subvention pour achat d'abribus » est présenté par M. HEYERT, Vice-Président en charge de l'accessibilité du réseau. Le point est validé par l'assemblée à l'unanimité.

Les points suivants sont exposés par le Président et adoptés à l'unanimité :

- Point 13 « Désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques »
- Point 14 « Avenant n°2 à la convention portant prestations de services entre le SYDELON et le SMiTU »
- Point 15 « Rapport d'activité 2016 du SMiTU »
- Point 16 « Modification de l'organigramme du SMiTU »

M. MEDVES, Vice-Président en charge des Travaux, présente le point 17 « Implantation d'un module sanitaire pour les conducteurs de Trans Fensch au P+R de Yutz ». L'assemblée valide, à l'unanimité, le choix du module sanitaire autonome.

Le point suivant « Retrait de la communauté de communes de l'Arc Mosellan (CCAM) et adhésion des 3 communes » expliqué par le Président n'appelle pas d'observation. Il est validé à l'unanimité.

De même, le point 19 remis sur table « Modification du montant des Pass Scolaire Département », présenté par M. BARBÉ, est adopté à l'unanimité.

Les informations sont ensuite abordées par le Président.

La première concerne la commission d'appel d'offres (CAO) qui est modifiée suite au retrait de la CCAM (point 18).

La deuxième informe l'assemblée des décisions prises par le Président sur la délégation permanente.

La dernière information est issue d'une demande de la commune de Gandrange qui souhaite une révision de sa participation financière. Le Président explique que le SMiTU va mettre à jour les participations financières au mois de septembre pour une application l'année prochaine en tenant compte de la nouvelle réalité des territoires. Il y aura sans doute des écarts importants, précise le Président, entre ce qui est pratiqué et ce qui est demandé aux collectivités. Cela se fera sur les mêmes critères (richesse, offre de service et population) mais actualisés. Parallèlement une nouvelle répartition va être étudiée en faisant intervenir de nouveaux critères. La commission qui s'est constituée pour travailler sur le sujet doit trouver des critères encore plus justes, respectueux et plus consensuels.

M. CINO demande qui compose cette commission.

M. MIZZON répond que c'est une commission réduite composé de : M. MEDVES, M. BARBÉ et M. WALTER. Mais s'il le souhaite, M. OCTAVE peut y participer ainsi que M. ZENNER, qui est demandeur également. Date de réunion le 3 juillet à 18h au SMiTU. Le

Président insiste : la 1^{ère} approche qui consiste à actualiser les critères existants est une chose ; l'autre approche, celle qui consiste à trouver de nouveaux critères en est une autre. Mais la commission travaillera sur les 2 approches.

M. MEDVES rappelle qu'il y a plusieurs années (2013), il avait été décidé de ne pas bouger les participations pour ne pas déstabiliser le SMiTU. Cette situation pénalise depuis la CAVF (35 000 € par an). Cette commission est nécessaire. Chaque particularité de chaque commune sera prise en compte.

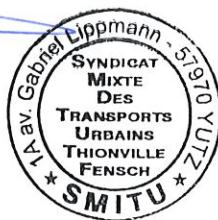
M. OCTAVE ajoute que Gandrange a fait preuve de solidarité en 2013 en acceptant de rester sur les sommes établies mais qu'un élément nouveau est intervenu (sinistre Mittal) qui enlève au budget de la commune la part de foncier bâti de l'aciérie de Gandrange, soit 247 000 € en moins. Pour réduire la participation, la commune a déjà demandé la diminution des arrêts mais une révision de celle-ci serait souhaitable car il y a le risque que la commune ne puisse plus payer sa part.

M. MIZZON termine le point en confirmant qu'une actualisation des participations pour réduire les écarts sera faite chaque année et qu'une solution doit être trouvée pour satisfaire tout le monde.

Avant de clore la séance, le Président informe l'assemblée qu'il doit rencontrer les syndicats de Trans Fensch la semaine prochaine pour travailler sur l'avenir de l'entreprise et sur le pacte social qui avait été signé en début d'année. Dans celui-ci, il y avait plusieurs choses dont l'idée de travailler sur l'absentéisme. Il va être fait à la faveur de l'audit qui a été réalisé et qui sera communiqué aux syndicats. Le SMiTU n'a rien à cacher. Il constate les mouvements de grève, mais rappelle que le pacte social prévoyait 3 choses : ne pas toucher à l'emploi (nous n'avons pas touché à l'emploi), reconduire les acquis (nous les avons reconduits) et travailler sur l'absentéisme (et nous allons y travailler avec les pistes proposées par l'audit dans le calme, la sérénité et le professionnalisme qui vous caractérise).

La secrétaire de séance

Céline CONTRERAS



REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2017

Application agréée E-legalite.com

057-255701880-20171020-PV2017_50-AU